

## Chapitre 10

# Au-delà de la Commission :

## Un Programme pour le changement



*Notre rapport a distillé plus de deux années d'études, de dialogue et de réflexions intenses, menées par la Commission mondiale des Barrages (CMB), le Secrétariat de la CMB et le Forum de la CMB et par des centaines d'experts individuels sur chaque facette du débat sur les barrages. Il contient toutes les conclusions significatives qui émanent de ce travail et exprime tout ce que nous, la Commission, estimons important de communiquer aux gouvernements, au secteur privé, aux acteurs de la société civile et aux populations affectées ; bref, à l'ensemble des participants au débat sur les barrages.*

En définitive, seule la Commission est responsable des conclusions et recommandations présentées ici.

---

**Le débat sur les barrages a commencé bien avant la Commission et se poursuivra bien au-delà d'elle. Nous espérons que l'un des résultats durables du processus de la CMB aura été d'avoir changé la substance de ce débat d'une méfiance et de confrontation destructive en coopération, en buts partagés et en résultats plus équitables.**

---

*Barrages et Développement : Un Nouveau Cadre pour la Prise de Décisions* fournit une base solide pour l'évaluation des options de développement des ressources en eau et en énergie, ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets qui puissent réaliser les avantages souhaités, sans entraîner un coût inacceptable pour une personne affectée ou pour notre environnement. Si toutes les parties adoptent, adaptent et mettent en œuvre maintenant nos recommandations, de bonne foi, la plupart de l'énergie actuellement concentrée sur la controverse qui entoure les grands barrages pourrait être canalisée vers l'amélioration des résultats du développement, sur une base coopérative et durable. Mais ceci n'arrivera pas à moins que les protagonistes de grands barrages (ceux qui nous ont donné le mandat il y a deux ans et qui ont créé la Commission en tant que plateforme de dialogue) deviennent les héritiers de notre œuvre, progressent avec elle, et multiplient son impact.

La preuve que nous présentons est irréfutable. Nous sommes confiants que la Base de Connaissances de la CMB fournit un bon soutien pour les principaux messages que contient ce rapport. Nous croyons qu'il ne peut plus y avoir aucun doute justifiable sur les éléments suivants :

- Les barrages ont apporté une contribution significative et importante au développement humain et les avantages qui en sont tirés ont été considérables.
- Dans de trop nombreux cas, un prix inacceptable, souvent non nécessaire et élevé, a été payé pour obtenir ces avantages, surtout en termes sociaux et environnementaux, par les personnes déplacées, les communautés en aval, les contribuables et l'environnement naturel.
- Le manque d'équité dans la répartition des avantages a remis en question la valeur de nombreux barrages dans la satisfaction des besoins en eau et en énergie, lorsqu'on les compare à d'autres alternatives.
- Le fait d'amener autour de la table tous ceux dont les droits sont concernés et qui supportent les risques associés aux différentes options de développement des ressources en eau et énergie crée les conditions d'une résolution positive des conflits et des intérêts concurrentiels.
- La négociation des résultats améliorera considérablement l'efficacité du développement des projets d'eau et d'énergie. Dans cette perspective elle éliminera les projets défavorables dès le début et offrira, en guise de choix, uniquement les options que les principales parties prenantes admettent comme étant les meilleures pour satisfaire les besoins en question.

Les orientations sont claires. Cependant, une chose est de le constater et une autre est de franchir les barrières traditionnelles du raisonnement, pour s'engager dans un état d'esprit différent et examiner les questions habituelles sous un autre angle. C'est ce que la Commission a eu à faire, et nous avons montré, en deux ans, que cela marche. Nous avons vu des processus constructifs similaires s'engager au sein de la plupart des groupes qui ont participé très activement à nos travaux, lorsqu'ils ont fini par comprendre ce qui motive d'autres groupes d'intérêt.

Il est maintenant temps de ramener le débat au niveau local. La controverse sur les barrages a été élevée, de façon appropriée, au niveau international. Cependant, un élargissement de cette controverse doit permettre que les décisions relatives aux choix fondamentaux de développement des ressources en eau et en énergie soient prises au niveau le plus approprié. C'est à ce niveau que les voix de puissants acteurs et intérêts internationaux ne soient pas les nombreuses voix de ceux qui ont un intérêt direct dans les décisions à prendre. Pour que ceci puisse fonctionner, tous les acteurs doivent prendre l'engagement de se départir de leur système de référence habituel. Nous recommandons que toutes les parties commencent par se servir du rapport comme point de départ des discussions, débats, revues internes et réévaluation des procédures actuelles, ainsi que pour une évaluation de la manière dont elles peuvent faire face à une réalité différente.

## Points d'entrée stratégiques pour le suivi

---

Naturellement, personne ne peut simplement prendre le rapport et l'appliquer dans son intégralité. Il n'est pas un modèle prêt à l'emploi. Cette section propose un certain nombre de points d'entrée, afin d'aider les organisations à identifier les mesures urgentes qu'elles pourraient prendre en réaction au rapport de la Commission. S'engager par ces points d'entrée permettra d'initier des changements permanents afin de promouvoir les principes, critères et directives contenues dans le rapport.

Ces points d'entrée ne cherchent pas à être exhaustifs. Ils montrent plutôt les genres de mesures que les différents acteurs peuvent prendre ; lesquelles provoqueront, de façon collective, un changement permanent dans le débat sur le futur de nos ressources en eau et en énergie.

La Commission demande à toutes les parties intéressées de reconnaître que ses recommandations sont dans l'intérêt éclairé de tous ceux qui sont concernés et constituent une base solide pour des négociations de bonne foi pour la planification dans le secteur de l'eau et de l'énergie, en fonction de normes admises et des indications contenues dans notre Base de Connaissances. Nous sommes conscients que de nombreuses organisations impliquées dans les barrages, les ressources en eau et l'énergie auront à réviser les lignes directrices et les critères existants et à les adapter à la lumière de notre rapport.

***Nous demandons à tous les groupes d'étudier ce rapport et de discuter de la manière d'adopter ou d'adapter ses recommandations en tenant compte du fait qu'elles sont le fruit de consultations inclusives et élargies hors de portée de tout groupe d'intérêt individuel.***

Nous demandons à tous les groupes d'étudier ce rapport et de discuter la manière d'adopter ou d'adapter ses recommandations, en tenant compte du fait qu'elles sont le fruit de consultations inclusives et élargies hors de portée de tout groupe d'intérêt individuel. De cette façon, le rapport servira de plateforme commune à toutes les parties, afin de développer des formes de mise en œuvre propres à leur contexte et à leur statut.

Cette section fournit une liste illustrative des actions à court et à moyen terme, spécifiques à chaque groupe de parties prenantes. Cette liste est adressée à toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur privé, les organismes bilatéraux et multilatéraux de financement, les associations professionnelles et la société civile. En l'appliquant, ils peuvent commencer immédiatement à incorporer le contexte et l'esprit du rapport dans leurs propres pratiques professionnelles et aider à maintenir l'élan de changement que génère le travail de la Commission. Tous les groupes devraient considérer ce qui suit :

### Diffusion active du rapport

Le développement des ressources en eau et en énergie interagit avec plusieurs secteurs et disciplines et met en présence divers acteurs. Apportez votre assistance, là où vous le pouvez, en termes de traduction du rapport dans différentes langues, de matériel didactique, de listes de référence et d'autres outils qui permettront de changer de la prescription à la mise en œuvre. Aidez à assurer que le rapport parvienne à autant de personnes que possible, parmi celles concernées par le débat sur les barrages. Les ONG et les réseaux professionnels surtout peuvent aider à assurer que les personnes affectées par les barrages ou ceux qui planifient et gèrent les barrages à travers le monde aient accès au rapport et aux recommandations de la Commission dans les langues appropriées. Nous invitons les médias locaux et les publications des organismes professionnels à écrire et à faire des commentaires sur le rapport ainsi que sur ses propositions pour l'avenir.

### Revue du rapport

La Commission recommande que tous les groupes intéressés mettent en place un processus approprié de consultations afin d'étudier le rapport et de proposer une réponse adéquate qui mènera à une mise en œuvre et à une incorporation effectives de ses recommandations dans leurs politiques respectives. Cela pourrait se passer, au niveau national à l'initiative du gouvernement, au niveau régional, ou au niveau des organisations prises individuellement. Dans certains

cas, tels que l'harmonisation des dispositions sociales et environnementales des organismes de garantie des crédits à l'exportation ou des associations professionnelles, une vaste consultation internationale sera indispensable.

Voici quelques questions qui appellent des réponses :

- Quelles sont les réactions par rapport aux principales propositions de la Commission ?
- Comment celles-ci vont-elles affecter les activités en cours, immédiatement et dans le long terme ?
- Quelles sont les recommandations qui peuvent être adoptées ? Pourquoi pas toutes les recommandations ?
- Quelles pratiques peut-on changer en réponse au rapport ?
- Quels réseaux ou organisations nationaux ou internationaux pourraient aider à appliquer les recommandations ?

La Commission souhaite recevoir une réponse de toutes les parties, sur les propositions émanant des processus de revue. Celles-ci seront affichées sur le site web de la CMB (envoyer à [info@dams.org](mailto:info@dams.org)) et sur tout site qui suit l'utilisation et la mise en œuvre du rapport de la Commission.

#### Engagements publics

*Suite à ces revues, il est demandé aux organisations et aux gouvernements de faire une déclaration publique de soutien à l'orientation que prend le rapport.*

Suite à ces revues, il est demandé aux organisations et aux gouvernements de faire une déclaration publique de soutien à l'orientation que prend le rapport. Au-delà de cette adhésion générale, il convient de rendre ces engagements aussi spécifiques que possible (par exemple, en endossant les sept priorités stratégiques définies dans le Chapitre 8). Les gouvernements et autres organisations sont en outre invités à faire des rapports sur les mesures qu'ils auront prises suite à ces revues et sur la manière dont leurs politiques et actions ont changé. Ces rapports aussi peuvent être envoyés au site web de la CMB ([info@dams.org](mailto:info@dams.org)) afin de faciliter le partage des leçons et des informations.

#### Evaluation, suivi et apprentissage

La Commission a noté avec une très grande surprise l'absence de processus formels d'évaluation de la performance à long terme et des résultats des projets de grands barrages à travers le monde, malgré les milliards de dollars dépensés sur ces derniers. Ceci demeure une énorme lacune dans le processus d'apprentissage à partir d'anciennes pratiques, bonnes et mauvaises, et a gravement entravé la capacité du secteur à apprendre rapidement de l'expérience, tant sur le plan national qu'international et à promouvoir la gestion adaptative.

La Commission demande par conséquent à toutes les parties (gouvernements nationaux, organismes d'aide, financiers, associations professionnelles et consultants du secteur privé) d'investir plus de ressources dans l'évaluation de la performance passée à travers des processus ouverts, participatifs qui s'appuient sur la méthodologie des études de cas de la Commission et l'adaptent aux conditions nationales. L'évaluation doit être normalement entreprise tous les cinq à dix ans, puisque certains impacts n'apparaissent qu'avec le temps.

#### Passer en revue les barrages en cours d'aménagement

La Commission recommande que les promoteurs publics et privés, les financiers et les consultants impliqués dans les projets de barrages, à toutes les étapes du processus de planification et de développement, accordent une haute priorité à la revue de ces propositions par rapport au cadre défini au Chapitre 9. La même priorité doit être accordée à l'ajustement des procédures et à l'adaptation des projets, là où cela est nécessaire.

#### Promouvoir le renforcement des capacités

---

***Les capacités doivent être renforcées si l'on doit obtenir de bons résultats, y compris le renforcement de la société civile et, surtout, l'habilitation des femmes à faire entendre leurs voix.***

---

L'adoption des recommandations de la Commission a des implications pour la capacité institutionnelle et le financement, afin de gérer la transition dans le domaine de la gestion des ressources en eau et en énergie comme le recommande la Commission. Le manque de capacité ne doit pas être un argument pour ne pas adopter le rapport de la Commission. Il faut renforcer les capacités si l'on doit obtenir de bons résultats, y compris le renforcement de la société civile et, surtout, l'habilitation des femmes à faire entendre leurs voix. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG nationales et internationales sont invités à appuyer cette transition dans les pays en développement et, si possible, à fournir leur appui

aux réseaux internationaux qui apportent une assistance à ce processus. L'investissement dans le renforcement des capacités et dans le processus de l'évaluation des options et de la prise de décisions doit être perçu comme un investissement relevant d'une stratégie à long terme de réduction des coûts des nouveaux projets.

## Prendre l'initiative : les réponses institutionnelles

---

Cette section contient les recommandations adressées à des parties prenantes spécifiques, dans le débat sur les barrages. Elles ne sont pas destinées à fournir une liste exhaustive de ce à quoi nous nous attendons, mais plutôt à montrer quelques-unes des actions saillantes que nous croyons que chaque groupe doit examiner au moment de passer du débat à l'intervention du rapport dans les actions permettant d'appliquer ses dispositions. Ce sont des points d'entrée pour le suivi. Ces recommandations résultent non seulement de la revue des expériences faites par la Commission concernant les anciens barrages, mais elles proviennent aussi de deux années d'analyse et de dialogue avec plusieurs partenaires. Elles complètent ce qui se trouve dans le corps du rapport.

### Les Gouvernements nationaux

- Mettre sur pied un comité indépendant de plusieurs parties prenantes pour s'occuper des problèmes non résolus hérités des anciens barrages.
- Exiger une revue des procédures et dispositions existantes relatives aux projets de grands barrages.
- Développer une déclaration de politique spécifique régissant la participation des parties prenantes à l'évaluation et à la planification des options et présenter la gamme des aspects qui y seront intégrés.
- Passer en revue les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour évaluer et supprimer tout biais par rapport à la conservation des ressources, à l'efficacité et aux options décentralisées, ainsi qu'à tout obstacle aux processus de participation ouverts.
- Introduire et appuyer une résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies qui accueille favorablement la publication du rapport de la Commission, invite les gouvernements à accepter et à mettre en œuvre ses recommandations. La résolution transmettra le rapport au processus de Rio+10 comme exemple positif de coopération entre plusieurs parties prenantes qui peut aboutir à une avancée substantielle vers un développement durable.

### Les Ministères de tutelle

- Etablir des critères et des lignes directrices pour promouvoir la revue et la résolution des conflits par une tierce partie concernant les projets des grands barrages.
- Adopter la pratique des permis à durée limitée pour tous les barrages, qu'ils soient privés ou publics.

### Les groupes de la société civile

### Les ONG nationales et les réseaux d'ONG internationales

- Participer à des partenariats transversaux avec d'autres acteurs sur les questions clés.
- Collecter, analyser et diffuser largement les informations, afin de promouvoir la transparence et la franchise.
- Assurer le suivi du respect des accords et aider toute partie lésée à chercher à résoudre les désaccords importants ou à rechercher des recours.
- Assister activement à l'identification des parties prenantes compétentes pour les projets hydrauliques et énergétiques en utilisant l'approche des droits-et-risques.
- Contribuer à la création de forums appropriés pour les parties prenantes, afin de leur permettre d'identifier, articuler et défendre leurs droits légitimes.

### Les organisations de populations affectées

- Développer des propositions pour le suivi du rapport de la Commission avec les autorités gouvernementales et les promoteurs de projets.
- Identifier les impacts sociaux et environnementaux non résolus et convaincre les autorités compétentes de prendre des décisions efficaces pour les aborder.
- Développer des réseaux d'appui et des partenariats pour renforcer les capacités juridiques et techniques pour les processus d'évaluation des besoins et des options.

### Les associations professionnelles et les agences

---

*La CMB est un modèle qui peut être, sinon reproduit, au moins adapté à d'autres questions controversées similaires, également à l'interface de l'environnement et du développement. Il s'agit des questions « polarisées » telles que l'avenir de la biotechnologie dans le développement, ou bien le rôle des grandes industries minières et extractives dans le développement.*

*Frances Seymour,  
World Resources Institute.*

---

[Commission internationale des Grands Barrages, la Commission internationale de l'Irrigation et du Drainage, l'Association internationale de l'Energie hydro-électrique, l'Agence internationale de l'Energie, l'Association internationale pour l'Evaluation des Impacts]

- Par le biais de l'adoption de procédures appropriées, promouvoir une culture d'évaluation et d'auto réflexion pour assurer un apprentissage continu à partir des différents aspects des projets de grands barrages.
- Elargir les comités nationaux pour inclure un groupe consultatif d'ONG, des scientifiques de l'environnement et des groupes de populations affectées.
- Etablir des programmes de travail conjoints avec ces groupes, aux niveaux national et international, afin de tirer des leçons des expériences passées.
- Développer des processus permettant de certifier la conformité avec les lignes directrices de la CMB.
- Elargir les bases de données nationales et internationales, telles que le Registre mondial des barrages de la CIGB, pour inclure les paramètres sociaux et environnementaux.

### L'Organisation internationale de Normalisation (ISO)

- Etudier la codification des lignes directrices de la Commission dans un document d'orientation sectoriel ou normatif qui intègre aussi bien la gestion des impacts sociaux que le reportage public et la prise de décisions négociées. Un haut degré de participation des pays en développement et de la société civile au processus de présentation des normes est nécessaire pour assurer la légitimité.

### Le secteur privé

### Les fournisseurs, les entrepreneurs, les promoteurs et les consultants

***Au début, beaucoup ont douté de l'indépendance de la Commission, mais si vous l'avez suivie étroitement, vous réaliserez que la Commission a fait un travail excellent et que son indépendance a été respectée. Il y avait un esprit d'ouverture, de compréhension, un dialogue entre les partenaires.***

*Aboubacry Mbodji  
CODESEN, une coalition d'ONG  
préoccupées par le développement.*

- Rendre publique l'acceptation des principes, critères et lignes directrices de la Commission dans les politiques et la littérature des sociétés.
  - Respecter les dispositions anti-corruption de la convention de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques.
  - Adopter les pactes d'intégrité pour tout contrat et marché, tels que développés par Transparency international.
  - Développer et adopter des codes de conduite volontaristes, des systèmes de gestion et des procédures de certification pour mieux assurer et montrer la conformité aux lignes directrices de la Commission, y compris, par exemple, à travers la norme de système de gestion ISO 14001.
  - Pour les sociétés de conseil, affiner l'utilisation des outils proposés par la Commission afin qu'ils deviennent des normes pratiques de l'industrie. Celles-ci incluent les analyses de distribution, les analyses multicritères, l'analyse de risques et de sensibilité, l'approche droits-et-risques et les évaluations de débit environnemental.
- Mettre en place des mécanismes pour assurer que les concepteurs des barrages participent ou reçoivent au moins les évaluations de performances, sociales, environnementales, financières et économiques prévues, cinq années après la construction, afin de tirer des leçons de leur expérience. Mettre ces évaluations à la disposition du public.

### Les financiers privés.

***L'exemple de la CMB montre que l'établissement d'une base de confiance entre les acteurs, dans un environnement vicié par les conflits, prend du temps et est onéreux, mais le lancement d'un mécanisme durable pour la recherche de consensus et la définition de normes n'en exige pas moins.***

*Wolfgang Reinicke et  
Francis Deng, Choix Critiques.*

- Développer des critères d'évaluation pour des systèmes innovants de classement d'obligations devant être utilisés dans le financement de toutes les options, y compris les grands barrages, dans les secteurs des ressources en eau et de l'énergie électrique.
- Reconnaître les opportunités de réduction des risques inhérents à l'évaluation adéquate des options et, en matière d'évaluation de l'assurance, de l'équité et des obligations à primes, développer des dispositions sur les questions sociales et environnementales juridiquement contraignantes.
- Intégrer les principes, critères et lignes directrices de la Commission aux politiques et déclarations de responsabilité sociale et institutionnelle.
- Utiliser les lignes directrices de la Commission en guise de filtres sociaux et environnementaux pour évaluer l'appui et l'investissement dans chaque projet.

### Les Agences d'aide bilatérale et les banques de développement multilatérales

- Développer des programmes pour aider les pays, spécialement ceux ayant un nombre significatif de barrages existants ou potentiels, à formuler une réponse au rapport de la Commission et trouver des moyens pour mettre en œuvre ses recommandations.
- Assurer que toute option de barrage pour laquelle le financement est approuvé émane d'un processus de classement convenu des alternatives et respecte les lignes directrices de la Commission.
- Accélérer le passage du projet au financement sectoriel, surtout à travers l'augmentation de l'appui financier et technique, pour une évaluation efficace, transparente et participative des besoins et options, ainsi que pour le financement des alternatives non structurelles.

- Passer en revue le portefeuille d'anciens projets afin d'identifier ceux qui peuvent avoir des résultats en-deçà de la norme ou qui présentent des questions et des aspects non abordés dans le traitement des charges financières relatives à ces projets des pays emprunteurs. Ceci peut inclure, par exemple, l'annulation de la dette en souffrance y afférente, la conversion du remboursement de la dette en aide au développement en ciblant les zones affectées, ou l'octroi d'une nouvelle assistance pour permettre aux pays emprunteurs de régler des problèmes économiques, sociaux et environnementaux non résolus.
- Passer en revue les processus internes et les politiques opérationnelles, en rapport avec les recommandations de la Commission, afin de déterminer les changements nécessaires à la sélection des projets, pour les portefeuilles de prêts et le processus d'évaluation, ainsi que pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation.

### Les Organismes de crédit à l'exportation.

- Introduire et adopter les critères sociaux, environnementaux et transfrontières communs pour les garanties financières et renforcer la capacité institutionnelle afin d'évaluer les projets par rapport à ces critères.
- Améliorer la coordination entre les organismes au niveau international, afin d'assurer que les projets de barrage refusés par un organisme ne soient pas acceptés par d'autres.
- Exiger que les candidats aux projets de barrage remplissent les critères requis ou les codes volontaires de conduite qui se conforment aux recommandations de la Commission.
- Promouvoir la consultation et la diffusion des informations, comme étant une procédure normale.

### Les Organisations intergouvernementales

#### Les Nations-Unies

- Faciliter l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale sur les conclusions de la Commission et encourager l'intégration du rapport dans le processus de Rio+10.

#### Les Organismes techniques des Nations-Unies

[Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation, le Programme des Nations-Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture, etc.]

- Réviser les directives techniques, les normes et les pratiques relatives au développement des ressources en eau et en électricité devant être intégrées aux principes, lignes directrices et critères du rapport de la Commission.
- Fournir l'appui afin d'améliorer la capacité nationale pour l'évaluation des options dans les pays en développement.

#### Le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement

- Promouvoir activement les résultats de la Commission dans son travail de coordination et de catalyseur au sein du système des Nations-Unies.
- Examiner comment les Accords multilatéraux sur l'Environnement qu'elle administre pourraient servir à renforcer l'esprit et faire avancer les propositions de la Commission.

#### Les organes académiques et de recherche

- Aider à l'évaluation d'autres études de cas sur les barrages, suivant la méthodologie de la CMB.

- Entreprendre des recherches sur les alternatives des barrages, telles que la gestion de la demande, et assurer que celles-ci soient disponibles pour les décideurs à travers le processus d'évaluation des options.
- Aider à l'amélioration de la Base de Connaissances, comme indiqué dans l'Encadré 10.1.

## Continuer le Dialogue

---

La précédente section a identifié une petite sélection de recommandations spécifiques destinées aux principaux groupes de participants au débat sur les barrages. Elle a mis l'accent sur les mesures qui pourraient être immédiatement prises et qui, dans de nombreux cas, sont spécifiques au groupe cible auquel elles sont destinées.

Nous choisissons de ne pas évoluer au-delà de ce cadre pour deux raisons essentielles. D'abord, la Commission a trouvé que la plupart des problèmes liés aux barrages émanaient de fautes dans le processus d'évaluation des options et de prise de décisions, en ce qui concerne les choix de développement des ressources en eau et en énergie. Il s'ensuit que la solution réside dans les améliorations à apporter au processus (des améliorations qui le rendront plus impartial, plus équitable, plus transparent et plus inclusif). La manière dont le processus est conçu et conduit dépendra, dans une large mesure, du pays ou du cadre. Il n'existe pas de modèle applicable universellement, mais seulement des principes fondamentaux.

---

*Contrairement aux autres Commissions, dont les rapports visaient essentiellement les gouvernements ou la communauté internationale, notre rapport vise une cible large et diversifiée. Il est également destiné aux gouvernements, aux organisations internationales, aux sociétés multinationales, aux financiers, aux consultants, aux réseaux d'ONG, aux communautés indigènes et aux groupes localement organisés des populations affectées par les barrages.*

---

La seconde raison est plus significative. Contrairement aux autres Commissions, dont les rapports visaient essentiellement les gouvernements ou la communauté internationale, notre rapport vise une cible large et diversifiée. Il est également destiné aux gouvernements, aux organisations internationales, aux sociétés multinationales, aux financiers, aux consultants, aux réseaux d'ONG, aux communautés indigènes et aux groupes localement organisés de populations affectées par les barrages. Il n'y a d'autre héritier naturel pour notre travail que la communauté complexe et aux multiples facettes de ceux qui sont concernés par les questions liées aux barrages.

Il est anormal que nous cherchions à bâtir un édifice international non durable, plutôt que d'envoyer notre rapport pour une mise en œuvre dans le contexte qui est le sien ; c'est-à-dire à l'échelle régionale, nationale, du bassin, de la communauté et du barrage. Nous espérons que le rapport aboutira à des processus régionaux et nationaux de dialogue, à des discussions sur des projets ou des questions spécifiques, à de nouveaux programmes de recherche et de formation, à de nouveaux réseaux, bref à de multiples résultats et développements décentralisés, dispersés et très diversifiés par nature. Nous espérons qu'ils incluront plusieurs nouveaux partenaires à travers les secteurs où des clivages antérieurs existaient, liés à la compréhension des intérêts divergents et à l'identification des objectifs

partagés. Ceci se fera conformément à l'esprit de la Commission.

En fait, ceci est déjà en train de se produire. Qu'il soit ou non lié au processus de la CMB, le débat autour des barrages continue. Par exemple, les réactions politiques et institutionnelles se développent à cause de la prise de conscience au Brésil, au Sri Lanka, au Royaume Uni, en Thaïlande et au Népal. Les acteurs continuent de réagir avec des solutions taillées sur mesure en faveur de questions locales telles que :

- des propositions pour une Commission nationale des barrages, inspirée du modèle de la CMB ;
- des ateliers de parties prenantes convoqués pour entendre une restitution après la dernière réunion du Forum de la CMB et pour développer un dialogue national ;
- des mécanismes indépendants pour réviser et résoudre les conflits croissants sur les projets de barrage ;
- des revues en matière de politiques de crédits à l'exportation, suite à la controverse sur des barrages particuliers et

- des revues sur les politiques de sécurité et de compensation des populations affectées par les barrages.

### Encadré 10.1 : Priorités pour le renforcement de la base de connaissance

La principale contrainte à laquelle s'est confrontée la Commission était le manque de données de comparaison sur l'efficacité du développement de grands barrages et sur les conséquences réelles directes et indirectes de tels barrages sur le développement local, régional et national et plus spécifiquement sur les populations affectées et l'environnement. Beaucoup d'informations ne sont soit pas disponibles soit pas partagées par ceux qui les détiennent. Des études détaillées, comparatives, exhaustives, intégrées, cumulatives, adaptatives et à long terme sont nécessaires. Il y a de nombreux aspects sur lesquels la Commission a trouvé des informations insuffisantes sur lesquelles il faut baser des recommandations stratégiques. Les priorités pour plus d'informations et de compréhension à travers des recherches spécifiques, pour la collecte de données, pour le suivi et l'évaluation incluent :

- des études pour comparer les avantages directs et indirects et les coûts des barrages à objectifs multiples aux options alternatives ;
- la recherche pour informer la réflexion stratégique sur les impacts cumulés d'une cascade de barrages ou des transferts interbassins sur l'environnement des bassins fluviaux et les populations, ainsi que sur le développement local, régional et national ;
- l'information sur le potentiel d'effets multiplicateurs relatifs à la production alimentaire, à l'efficacité dans l'utilisation de l'eau, à l'allègement de la pauvreté et aux aspects non agricoles des principaux projets d'irrigation alimentés par des barrages ayant d'autres options agricoles et d'irrigation.
- les impacts des barrages construits sur les bras principaux ou sur les affluents de cours d'eau sur les écosystèmes en aval, incluant les deltas et les moyens de subsistance des populations qui utilisent ces écosystèmes ;
- une meilleure compréhension de la mesure dans laquelle les crues artificielles peuvent compenser les impacts des barrages sur les écosystèmes et les moyens de subsistance en aval ;
- une plus grande compréhension de la manière dont les barrages agissent sur les femmes et sur les relations de genre.
- une plus grande compréhension de la manière d'influencer l'exode rural et des conditions pour satisfaire les besoins par le développement rural décentralisé, par rapport au défi de fournir de l'eau et de l'électricité aux grandes métropoles ;
- des études de base sur les émissions de gaz à effet de serre provenant des fleuves avant le projet, en comparaison avec les émissions venant des réservoirs après le projet sur ces fleuves, afin de faciliter l'étude de la manière dont le passage d'un système naturel à un système modifié par l'homme influence les émissions de gaz à effet de serre ;
- dans la perspective du réchauffement de la planète, des recherches et de la réflexion stratégique sur l'impact des sécheresses passées sur la capacité des grands barrages à rendre les services attendus dans les zones arides, semi arides et sujettes à la sécheresse.
- l'identification de techniques de recharge à grande échelle des aquifères comme technique de stockage, afin d'éviter les pertes en eau par évaporation et d'améliorer l'utilisation conjointe et durable des eaux souterraines et de surface ;
- le développement de politiques et de pratiques améliorées, afin d'assurer que le patrimoine culturel est traité dans la planification et la mise en œuvre des projets de barrage, étant donné l'importance des bassins fluviaux dans les origines de la civilisation humaine.

Nous espérons que de tels exemples se multiplieront avec la diffusion du rapport qui fait désormais partie de l'actuel discours sur les barrages et le développement.

Le débat sur les barrages a commencé bien avant la Commission et elle continuera bien au-delà. Nous espérons que l'un des résultats durables du processus de la CMB sera de changer le contenu du débat en passant de celui du manque de confiance et de la confrontation à un contenu basé sur la coopération, des objectifs communs et des résultats plus équitables en matière de développement. Nous ne devons cependant pas donner l'impression que la Commission a mis en veilleuse le débat sur les barrages. Plusieurs éléments importants de celui-ci doivent continuer, en vue de le faire progresser dans le sens de la réalisation des objectifs du développement.

---

***Le Sri Lanka et d'autres pays ont déjà bénéficié du processus de la CMB... Par exemple, le Sri Lanka a mis en place un comité chargé d'examiner les griefs des populations affectées par les barrages, d'indemniser les victimes et de prendre des mesures sur les problèmes de sûreté des barrages qui n'ont pas été résolus avant.***

*Tilak Ranaviraja, Ministère du développement de Mahaweli*

---

Pour une chose, la Base de Connaissances n'est pas complète. Bien que les informations collectées, structurées et analysées par la Commission soient considérables, il y a toujours des lacunes dans notre connaissance, dans notre expérience et dans notre compréhension. Plusieurs problèmes ne peuvent finalement pas être résolus parce que les informations nécessaires ne sont pas toujours disponibles. Le processus de collecte, d'analyse, d'étude, de consultation et de revue des informations doit continuer (voir Encadré 10.1).

De plus, la Commission, au cours de son travail, a généré un grand nombre d'idées pour l'avenir. Celles-ci vont des instruments de politique, réglementaires et institutionnels aux expériences de meilleures pratiques au niveau de la communauté. Plusieurs de ces idées ont inspiré les principes et lignes directrices définis dans notre rapport. Mais il y a aussi plusieurs qui sont trop détaillés, trop spécifiques au contexte, ou non testés pour être inclus ici. On ne doit pas les perdre de vue. Par exemple, la Base de Connaissances de la CMB peut être utilisée pour développer une série d'outils pratiques dans des langues aussi nombreuses que possible. Publier régulièrement le Rapport sur les Barrages dans le Monde constitue un autre projet possible. Des idées relatives aux mécanismes nationaux ou internationaux de recours et au suivi coordonné du respect des règles incluent la création de panels nationaux d'inspection des barrages, l'élaboration d'une liste d'experts indépendants agréés pour les panels de revue. Elles incluent également l'établissement d'un système pour assurer que chaque barrage ou étape dans les projets est conforme aux lignes directrices de la CMB ; conformité se matérialisant à l'issue d'un processus de vérification indépendante et itérative, suivant les lignes du mécanisme de certification de tiers de l'ISO 14001.

Aucune de ces idées de suivi, ni de ce qui existe dans le corps du rapport, n'ira loin sans un effort concerté et à grande échelle pour développer l'expertise et la capacité institutionnelle nécessaires à leur mise en œuvre. Ce point ne peut être assez souligné. Une chose est de proposer un modèle ou un ensemble d'actions qui pourra balayer les problèmes rencontrés dans la poursuite du développement des ressources en eau et en énergie, spécialement lorsqu'il s'agit des barrages. C'en est une toute autre que de mettre patiemment les solutions en place. Faire appel aux pays en développement pour insérer des propositions dans un cadre qui n'existe pas, ou qui est incapable de les accueillir, est une formule de frustration. La Commission est convaincue que le fait d'aider au renforcement des capacités, afin d'examiner pleinement toutes les options pour le développement des ressources en eau et en énergie, est aussi important que la mise en œuvre des choix qui ont été faits. Souvent le dernier ne peut pas avoir lieu sans le premier.

Nous espérons que l'élan produit au cours des trois dernières années (de la réunion de Gland à toutes les actions entreprises pour lancer la Commission et diffuser le rapport, en passant par toutes les communications et revues écrites pour la Commission) suffiront à faire progresser le processus. La création de la Commission a ouvert un important espace de débat et de dialogue, et cet espace a été pleinement utilisé. Davantage d'espaces doivent être maintenant créés et remplis.

## Un Appel à l'action

---

***Le travail de la Commission mondiale des Barrages est terminé. Mais les préoccupations qui ont conduit à sa création demeurent toujours avec nous. Une action précoce et résolue pour aborder certaines de ces questions issues du passé mettra du temps à établir la confiance requise pour permettre aux différents acteurs de travailler ensemble.***

---

Le travail de la Commission mondiale des Barrages est terminé. Mais les préoccupations qui ont conduit à sa création restent toujours avec nous. Les barrages ont souvent légué un héritage d'injustice sociale et de dégâts environnementaux ; héritage qui ne disparaît pas parce que nous avons identifié une meilleure façon de réaliser les choses à l'avenir. Une action précoce et résolue pour aborder certaines questions issues du passé mettra du temps à établir la confiance requise pour permettre aux différents acteurs de travailler ensemble. Ainsi sera aussi l'assurance donnée aux pays encore au début du développement économique, que l'option des barrages ne sera pas forclosée avant qu'ils n'aient la chance d'examiner leurs choix de développement des ressources en eau et en énergie, dans le contexte de leur propre processus de développement.

L'expérience de la Commission a montré qu'un terrain d'entente peut être trouvé sans compromettre les valeurs individuelles ou perdre le sens de l'objectif. Mais elle montre également que toutes les parties concernées doivent rester ensemble si nous voulons résoudre les problèmes relatifs au développement des ressources en eau et en énergie. C'est un processus qui implique plusieurs héritiers mais sans arbitre clairement défini. Nous devons progresser ensemble ou nous échoueront.

Naturellement, nous ne présumons pas qu'il n'y aura aucun autre désaccord. Un débat dynamique conduit fréquemment à de meilleurs résultats, dans la mesure où la controverse peut souvent conférer des pouvoirs. Nous croyons cependant que nous n'allons pas nous détourner et laisser derrière nous les principaux conflits relatifs au développement de l'eau et de l'énergie, à moins que les participants au débat ne décident de travailler ensemble sur le plan local, national et mondial, dans l'esprit de la Commission.

Le monde ne reste jamais stable. Le contexte dans lequel les décisions sur les options de développement de l'eau et de l'énergie doivent être prises est en constante évolution. La technologie avance, la réforme en matière de démocratie et de bonne gouvernance gagne du terrain ; le marché évolue et la demande pour une plus grande équité devient de plus en plus résolue et persistante. Comme indiqué au Chapitre 1, ce siècle verra des pressions croissantes sur les ressources en eau à travers le monde. L'évaluation des options relatives à l'eau et à l'énergie et des rôles joués par les barrages, se mènent de plus en plus par rapport au contexte des secteurs et des intérêts en compétition. Des besoins croissants et une réduction de la base de ressources, tant en quantité qu'en qualité, exigeront que plusieurs pays réévaluent de manière fondamentale, leurs politiques de gestion de l'eau. Nous sommes convaincus que « les affaires, comme à l'accoutumée » ne sera pas une stratégie viable.

La Commission n'a pas cherché à dévier de ces tendances mondiales ou à prédire leur portée et leur orientation futures. Nous avons plutôt essayé de les rassembler, sous une certaine forme d'harmonie, sur une carte de score que la gamme d'acteurs impliqués dans le débat peut utiliser. Nous croyons que ce rapport est une étape dans l'évolution des barrages en tant qu'option de développement. Nous avons entrepris la première revue exhaustive et globale de la performance des barrages ainsi que leur contribution au développement. Nous avons fait cela grâce à un processus complet qui a rassemblé tous les principaux acteurs autour du débat. Et nous croyons que nous avons transformé le centre de gravité du débat sur les barrages en celui sur l'évaluation des options et la prise de décisions fondées sur la participation. L'approche droits-et-risques que nous proposons va hisser l'importance des dimensions sociales et environnementales des barrages à un niveau auparavant réservé à la dimension économique.

Nous avons raconté notre histoire. Ce qui arrivera après dépendra de vous.

# Un commentaire

par Medha Patkar



1. Le processus de la Commission mondiale des Barrages est sans précédent à rassembler un si grand nombre de ceux qui sont engagés dans les débats et conflits sur les grands barrages. Plusieurs mouvements populaires et plusieurs ONG (la partie des intervenants qui, la première, a proposé une revue exhaustive et indépendante) y ont activement participé. Notre Rapport final a synthétisé d'énormes quantités d'informations et diverses opinions et a produit plusieurs conclusions et recommandations. J'espère qu'il constituera une référence pour tous ceux qui sont concernés par les grands barrages. En signant le Rapport, pour ses nombreux aspects positifs, j'ai toujours l'impression que je dois donner cette opinion sur certaines questions fondamentales qui manquent, ou auxquelles on n'a pas accordé l'importance primordiale qu'elles méritent.

2. Les problèmes des barrages sont un symptôme de la défaillance plus grande du modèle de développement injuste, destructeur et dominant. Il n'est pas du ressort de notre rapport ou des conclusions de la Commission de résoudre tous les problèmes sous-jacents du développement dans le monde. Mais aborder ces questions est fondamental dans toute tentative visant à réaliser une analyse adéquate des changements systémiques de fond, en vue de parvenir à un développement équitable et durable. Il est également fondamental pour donner une indication permettant de défier les forces qui mènent à la marginalisation d'une majorité grâce à l'imposition de technologies injustes comme les grands barrages.

3. Les fréquents succès des grands barrages à fournir les avantages qu'on leur attribue, ainsi que cette mauvaise performance même, doivent être reconnus et acceptés. Il n'y a pas de raison d'être optimiste sur la possibilité d'améliorer les mauvais résultats des barrages et d'atténuer leurs impacts. Une question majeure reste la faisabilité d'une juste réhabilitation de la règle de la terre pour la terre perdue par les agriculteurs, ainsi que des sources alternatives de moyens de subsistance appropriés en faveur d'autres personnes déplacées. Pour les déplacements à grande échelle, l'expérience montre un échec manifeste. A l'intérieur du cadre de valeur que la Commission propage (l'équité, la durabilité, la transparence, la responsabilité, la prise de décisions fondée sur la participation et l'efficacité), les grands barrages n'ont pas permis d'atteindre le « le développement humain ». Ils l'ont plutôt entravé.

4. Un processus de prise de décisions complet, transparent, avec un même statut pour toutes les parties prenantes, une même importance accordée aux besoins et plans locaux et nationaux, une même importance accordée aux aspects sociaux, environnementaux, techniques et financiers de la planification constitue une grande avancée, mais ne va pas assez loin. Même avec des droits reconnus, des risques évalués et des parties prenantes identifiées, l'existence de relations de pouvoir iniques permettraient trop facilement aux promoteurs de dominer et de perturber ces processus. Ces promoteurs incluent des institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale, qui ont eu à soutenir les grands barrages bien qu'ils ne soient pas conformes à leurs propres politiques. L'Etat, contrôlé par de puissants intérêts acquis, peut faire la même chose. Comprendre cela nous mène à transcender notre foi dans les négociations, pour mettre l'accent sur un certain nombre de priorités et de primautés.

Les communautés, surtout celles qui dépendent et tirent les moyens de subsistance de leurs ressources naturelles, telles que les collecteurs de produits forestiers, les agriculteurs et les pêcheurs, doivent avoir, les premiers, le droit de planifier, de développer et gérer ces ressources. Les inégalités au sein des communautés aussi ont besoin d'être reconnues et résolues. Les paramètres sociaux et environnementaux doivent avoir une importance plus grande que les aspects techniques et financiers des décisions concernant le développement humain. Il est nécessaire de souligner le « principe

de subsidiarité », selon lequel la planification du développement sera basée sur les petits bassins versants, en travaillant de la crête au fleuve et de la source à la mer.

5. Une évaluation complète des options en vue de répondre aux besoins en eau et en énergie, comme première partie de la planification du projet, doit être appuyée. Mais la seule création d'une situation favorable pour les options ne peut suffire. Nous devons au contraire accorder la priorité à des options plus équitables, plus durables et plus efficaces, afin de satisfaire les besoins humains fondamentaux et les moyens de subsistance pour tous. Ces options passent avant de soutenir les luxes supplémentaires de la minorité ; lesquels sont injustifiés face à la majorité des gens qui sont déshérités.

6. Le contexte plus large des tendances politiques et économiques aux niveaux national et mondial affecte évidemment les décisions dans le secteur de l'eau et de l'énergie. Ces tendances incluent la réduction du rôle de l'Etat, la marginalisation croissante des lois et des institutions nationales et les droits de l'homme foulés aux pieds à cause de l'expansion du rôle des capitaux privés et du libre échange. Alors qu'il peut y avoir des exemples appréciés de progrès dans l'amélioration des droits humains et de l'équité, dire qu'il y a une tendance générale vers la réalisation de ces objectifs serait bien sûr erroné.

7. Aucune légitimité induite ne doit être accordée aux sociétés et organismes financiers internationaux. La souveraineté aussi bien des personnes que de l'Etat-nation ne doit être compromise, si ce n'est pour les valeurs et les objectifs fondamentaux de l'humanité. Il est nécessaire de critiquer sérieusement la privatisation des secteurs de l'eau et de l'énergie, de même que la marginalisation, en conséquence, des populations locales et la domination des entreprises sur les communautés dépendant des ressources naturelles.

8. Les questions ci-dessus sont celles soulevées par les mouvements populaires dont le rôle et les perspectives doivent occuper la place qui leur revient ; pas seulement avec des histoires d'éviction, de répression et de confrontation, mais avec leurs idéologies, leurs stratégies et leur vision.

9. Par-dessus tout ceci, je reconnais et partage la réalisation par la Commission de la consultation locale et mondiale et, en plus, un dialogue humain, bien intentionné et franc, sous une direction efficace qui doit être entretenue au-delà de la courte vie de ce forum. Pour endosser le processus et plusieurs de nos conclusions et recommandations, j'ai signé le Rapport. Pour rejeter les hypothèses sous-jacentes d'un modèle de développement qui a manifestement échoué et mettre en garde contre le grand fossé qui existe entre une déclaration de bonne intention et un changement dans les pratiques des intérêts acquis retranchés, j'ai demandé que cette note y soit jointe.

Tout ce qui manque ou qui n'a pas pu être abordé dans le Rapport, doit constituer l'ordre du jour d'un autre dialogue et d'autres recherches ; mais également de luttes pour la justice avec le peuple en première ligne, le peuple à qui ce rapport aura donné plus de pouvoir, sinon celui de dire NON à la vision, au processus et aux projets de développement pervertis.

Medha Patkar